

TRAVAIL: on en dit quoi?

Mais parle-t-on bien de travail?

1) Ils nous disent quoi ?

- *Tous se vantent d'appréhender « le travail de demain ».*
- ***Fillon** serait le candidat du travailler plus avec des recettes traditionnelles tournées vers l'offre.*
- ***Mélenchon** serait le candidat de la relance du travail par la demande et le partage.*
- ***Macron**, lui, s'inscrit dans le paradigme de la fin du salariat et d'un auto-entreprenariat généralisé.*
- ***Hamon** valide celui de la fin du travail, de sa raréfaction.*
- *A travers ces postures le mot « travail » s'est invité dans le débat. Mais pas sa substance.*
- ***En fait, personne ne parle véritablement du « travail » mais de ses formes économiques, éventuellement conventionnelles ou contractuelles. C'est à dire de « l'emploi ».***

2) Et ailleurs on en dit quoi?

- Dans le mouvement syndical?
- Dans le patronat?
- Dans les partis politiques?
- Chez les associations?
- Dans la recherche et les universités?
- Dans la mesure où le travail n'est pas réduit à un simple facteur économique on en reste souvent à la combinatoire « **travail abstrait-travail concret** » un oubliant le plus souvent le « **travail réel** ».

3) Définir ce dont on parle.

- Le concept de travail est récent. Environ XVIIIe siècle.
- Auparavant, les activités humaines étaient réparties et désignées selon des représentations spécifiques en particulier par rapport aux nécessités, aux croyances, aux dieux et – ou à l'objet du travail.
- Par exemple, chez les Grecs on distinguait ce qui était pénible de ce qui était une œuvre, ce qui était manuel de la spéculation philosophique placée tout au haut de l'échelle sociale.
- C'est « l'invention » de l'économie qui a entraîné le regroupement des activités sous le concept général de travail.
- Le travail regrouperait donc toutes les activités créant de la richesse (Adam Smith) mais aussi une action créative et un élément d'auto-réalisation (Marx).

3bis)

- Le « travail » entre donc dans le domaine du droit. En France, c'est le Code civil (loi du 17 mars 1804) qui gère les relations commerciales et de travail avec les contrats de louage de services et d'ouvrages jusqu'à la mise en place du code du travail.
- L'histoire, les pratiques et les luttes qui en découlent vont aboutir à la fin du XIXe siècle au « **code du travail** » après la reconnaissance du droit d'association puis du droit syndical permettant aux ouvriers de se regrouper et d'exister comme force économique et sociale.
- Le XIXe siècle a été celui d'une mutation fondamentale du travail passant progressivement de la ruralité à l'industrie (notamment mines, métallurgie et chimie), de la fabrique à l'usine.
- Toutefois, contrairement à la Grande-Bretagne l'Allemagne, la France est restée un pays rural plus durablement que les deux autres jusqu'au milieu du XXe siècle.

4) Connaître ce dont on parle.

- Puisque le travail découle de la pensée économique, celle-ci va surdéterminer ce que l'on entendra par « travail ». La critique de cette pensée est donc décisive mais n'entre pas, du moins pour le moment, dans notre propos. Toutefois, celui-ci n'a de sens que si l'on considère que cette pensée économique n'est ni une science, ni une opinion mais résulte de choix politiques argumentés.
- Alors, qu'est-ce que le travail ? Tout d'abord nous affirmons que le travail est plus grand que l'emploi ! Dans nos sociétés le travail s'inscrit encore dans le « compromis fordiste ». Ce compromis est en crise profonde.
- L'expression juridique de ce compromis a été le modèle de l'emploi salarié qui insère un statut protecteur dans tout contrat de travail.
- Le périmètre de la justice sociale a été ainsi restreint aux termes de l'échange salarial, c'est-à-dire à des quantités de temps et d'argent
- **C'est ce que l'on appelle l'état juridique de la subordination.**

5) De la protection à l'ajustement

- De nos jours le lien de subordination est de moins en moins protecteur. Ce n'est plus l'actionnaire qui finance l'activité, en prend le risque, en récolte les profits mais en assume les pertes. Au contraire, l'actionnaire est financé par l'activité et donc par celles et ceux qui la réalisent.
- L'emploi et le salaire sont les principales variables d'ajustement de la réalisation des rentabilités financières
- La « ressource humaine » réifie le travailleur et le travail dès lors soumis aux objectifs de "compétitivité", aux normes de "l'employabilité" et aux injonctions du "management".
- Il découle de ces contradictions un imbroglio de normes qui tantôt rappellent la protection du salarié, tantôt la soumettent aux « lois économiques » de la bonne "gouvernance" : **le droit de la libre concurrence dans un marché ouvert.**

6) Aliénation et travail...

- En conséquence, un des aspects fondamentaux de ce qui fait humanité se trouve d'emblée réduit, pour ne pas dire aliéné, par un rapport social à caractère économique où la personne au travail n'est pas considérée comme sujet et donc comme citoyenne, mais comme un paramètre d'ajustement pour des calculs de profitabilité.
- Pourtant, le travail devrait être « *la façon d'être au monde de l'homme* » (Canguilhem, 1947) ou « *l'activité humaine qui vise à la réalisation et à l'accomplissement de soi, à l'action sur le monde et dans le monde pour le changer et le transformer* » (Robert Salais, séminaire CGT, juillet 2009)
- Essayons donc une « définition » du travail

.....6 bis) LE TRAVAIL:

- **Le travail sera *cette part de l'activité humaine qui crée la valeur, qui produit les richesses.***
- Enjeu d'appropriation personnelle et sociale, éthique et politique, singulier et anthropologique. C'est le travail, qui fait humanité avec la pensée et le langage
- Il s'inscrit donc dans **l'activité humaine**, c'est à dire la *manière dont les femmes et les hommes produisent leur existence dans leur rapport à la nature, dans leurs rapports entre eux et ce faisant se produisent en tant qu'êtres humains.*
- *Une telle approche du travail questionne en permanence sur ce que sont les richesses, la valeur, les valeurs, l'économie, l'éthique, la démocratie etc. dans les sociétés humaines.*

6ter) Le travail

- Avec cette conception de l'activité on embrasse d'emblée les questions du milieu, de ce que l'on appelle aujourd'hui, à tort ou à raison, l'écologie. On insère l'homme dans sa biosphère
- au-delà de cette vision qui pourrait être considérée comme naturaliste, on pose le rapport social. On pose l'être humain comme un être social qui se déploie dans l'histoire de ses sociétés et non dans le simple champ biologique.
- **Le travail peut alors aussi se définir comme un rapport social de production ayant une valeur pour soi et pour les autres**

7) Le compromis fordiste keynésien en crise

- Les sociétés sont devenues trop complexes, les besoins et les enjeux trop forts et diversifiés pour retrouver des partages entre le capital et le travail qui permette au travail, à l'homme, aux travailleurs de conserver une place où un minimum de dignité leur soit reconnu.
- Ce partage suppose une stabilité des processus de production, des rapports sociaux bien établis, des conditions permettant aux activités de se développer avec suffisamment de sécurité et de sérénité pour appréhender le moyen terme et le long terme.
- L'évolution du capitalisme vers sa globalisation financière et les spéculations qui en découlent ne permettent pas ce type de développement.
- Toutes les activités sont placées dans l'insécurité avec des justifications que nous n'analyserons pas ici mais qui relèvent d'une dogmatique économique qui marginalise l'acte productif et le travail.

8) Le nécessaire pour les possibles

- Des ressources existent aujourd'hui qui n'existaient pas hier pour débarrasser le travail, dans ses dimensions concrètes, de ce qui le parasite, le rend fastidieux ou plus pénible qu'il ne devrait être .
- Il faut le « voir » et le « vouloir » !
- L'orientation de l'entreprise, de la production collective doivent intégrer la part indissoluble d'émancipation du travail, de libération des potentialités nichées au cœur des actes industriels, au lieu de les brider.
- il faut prendre le risque de la créativité et de l'efficacité à libérer dans le « **travail réel** »

9) Des « dynamiques du travail » pour sortir de la crise systémique

- sortir de la crise ne peut se réduire à un usage différent des moyens financiers ou à des pratiques démocratiques plus élaborées.
- Il ne s'agit pas que d'une crise financière ou démocratique mais d'une crise du développement humain.
- En d'autres termes, il faut aller « **au-delà de l'emploi** » car « *l'emploi ne fournit plus un cadre normatif suffisant pour assurer à tous, à l'échelle de la planète, un travail décent* ».
- En effet : l'organisation internationale du travail (OIT) indique qu'au niveau mondial, seulement un travailleur sur deux bénéficiant d'un emploi, dispose d'un contrat de travail.

10) Agir dans 2 directions

- **La première** consiste à donner au travail un nouveau statut dans le développement de nos sociétés et donc un statut pour les travailleurs, c'est-à-dire toutes celles et tous ceux qui contribuent à la création de richesses, que ces richesses soient marchandes ou non, économiques ou domestiques, matérielles, éthiques ou culturelles etc.
- **La deuxième** consiste à créer les normes, les pratiques et les organisations pour libérer dans l'activité humaine le « **travail réel** » sans lequel rien n'est efficace. Pour sortir de la crise il faut prendre des risques. Le pari consistera donc à libérer les initiatives de travail dans de nouvelles organisations, pour de nouveaux horizons de développement social durable, pour de l'imprévu, pour de l'inespéré permettant d'entrer dans la civilisation du travail alors qu'aujourd'hui nous sommes dans celle de son exploitation.

11) Cinq pistes

- **Défendre les situations actuelles** mais dans une perspective transformatrice.
- **Créer une sécurité sociale du travail**
- **Affirmer le travail** comme cœur d'une démarche de sortie de crise, avec une définition du travail qui n'a rien à voir avec la torture dont il faudrait s'émanciper !
- **Affirmer que les travailleurs**, salariés ou non (aux droits qui seront garantis par la SST), seuls créateurs de la richesse, doivent accéder aux pouvoirs pour pouvoir produire ce dont l'humanité a besoin.
- **Engager un travail de projet et de propositions** pour construire un nouvel état de droit articulant les enjeux du travail humain libéré de l'exploitation avec les mobilisations sociales ou financières et les avancées démocratiques. Ce nouveau droit devra dire aussi ce qui est une « entreprise » en tant que personne morale, prévoir les instruments de pouvoir et de contrôle pour la bonne application des nouvelles relations sociales résultant de ces avancées renouant avec le **progrès social**.

12) Au-delà ou en deçà de ces hypothèses...

- **Le revenu universel** en deçà de l'emploi,
- **La sécurisation** des parcours professionnels, la sécurité sociale professionnelle, la sécurité sociale de l'emploi et de la formation... au-delà de l'emploi à des degrés divers,
- **L'Ubérisation** de la société avec une régression vers les contrats de louage, donc au Code civil et au code commercial.

13) Et les « sous » pour tout ça?

- **Aides publiques :** 220 milliards D'Euros (réorientés).
- **Indemnisation des chômeurs :** 30 milliards D'Euros (réorientés).
- **Lutte contre l'évasion fiscale :** 50 milliards (récupérés).
- **Coût net du capital :** 100 milliards au minimum (récupérés).
- **Diverses autres rentrées :** 80 milliards dont économies sur le remboursement de la dette publique, suppression de certaines niches fiscales, lutte contre les fraudes aux cotisations et aux impôts (récupérées).
- **Total :** 480 milliard D'Euros
- **Soit environ 22 % de la richesse totale créée par le pays.**